



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-457

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE
portant sur
déambulation
rue Edmond Mille / le 21 décembre 2025

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents lors de la manifestation « Au royaume de Noël » organisée par la municipalité.

ARRETE

Article 1^{er} : La déambulation des « balutins de Noël » encadrée par des véhicules de la ville, se fera rue Edmond Mille et rue Prévert le dimanche 21 décembre 2025 de 18H à 18H 30

Article 2 : La circulation des véhicules sera autorisée dans le sens du cortège sans toutefois pouvoir le doubler.

Article 3 : La municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **13 NOV. 2025**

Publié le **13 NOV. 2025**

Le Maire,

David THELLIER